

BC saisie par : LAROCHE	le 17.09.2024	Validé par: LAROCHE	le 17.09.2024
Interlocuteur :	SRE		
Centre : CS406 Chargé secteur TER04 06	3 RUE de la Prévachere 38400 ST MARTIN D'HERES Tél: 0476140101 Fax: 0476247628		

Client:
Contrat:ESI: 0562 ST MARTIN VINOUX BELLEVUE GPE
LE BELLEVUE 8 LOGTS ET 8 GGES 1890 RTE DE LA CLEMENCIERE
Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.01.1973 Date entrée patrim.: 01.01.2000

OBJET DE LA COMMANDE:	régul facture FC 2024-37695 intervention 30 août suite effraction du site		
Date de début d'exécution:	17.09.2024	Fin d'exécution:	17.09.2024

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NVANDAL002-Travaux de remise en état suite vandalisme	1 365,00	1,00	1 365,00	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
1 365,00	0,00	1 365,00	136,50	1 501,50

Opération:	S. analytique: Non affecté
------------	----------------------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:			
Signature du locataire		Signature de l'entreprise	

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art